

# Grippe A: top départ de la vaccination

Après les personnels de santé qui peuvent se faire vacciner contre la grippe A (H1N1) depuis le 20 octobre, c'est au tour du grand public d'être concerné, selon un ordre de priorité. **Le point.**



## Qui peut se faire vacciner ?

Depuis le 12 novembre, la vaccination contre la grippe A (H1N1) a commencé pour la population générale selon un calendrier arrêté par le Premier ministre. Sont attendus prioritairement dans les centres de vaccination : l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois – qui ne peuvent, eux, être vaccinés – et les nourrissons de 6 mois à 2 ans présentant des risques de complication. Dans cette première liste, ne figurent pas encore les femmes enceintes, pour lesquelles les autorités sanitaires préfèrent attendre quelques semaines l'arrivée d'un vaccin sans adjuvant (sauf si l'épidémie venait à exploser entre temps). Seront ensuite invités à se faire vacciner les sujets à risque âgés de 2 à 64 ans, les nourrissons de 6 à 23 mois sans facteur de risque. Pour les enfants d'âge scolaire, la campagne devrait débuter le 25 novembre : les élèves du primaire se feront vacciner dans les centres de vaccination et ceux des collèges et lycées dans leurs établissements par des équipes mobiles. Enfin suivront, les personnes de plus de 65 ans présentant des facteurs de risque, puis les plus de 18 ans sans facteur de risque, c'est-à-dire le reste de la population. Selon le ministère de la santé, les derniers vaccins devraient être réceptionnés fin janvier, avec une fin de campagne prévue vers la mi-mars.

## Comment va se dérouler la campagne ?

Selon le degré de priorité, chaque personne reçoit, de la part de l'assurance maladie, un courrier l'invitant à se faire vacciner. Cette invitation précise les modalités pratiques de la vaccination et notamment le lieu où elle sera

effectuée (en général dans un centre de vaccination dédié) et comporte, au verso, un bon de vaccination à présenter le jour de la vaccination. Il faut savoir que celle-ci n'est pas obligatoire et qu'il faut un délai de trois semaines entre la vaccination contre la grippe saisonnière et celle contre la grippe A (H1N1).

## Quel est le dispositif de vaccination ?

Les préfets l'ont mis en place. Dans chaque département, au moins trois centres de vaccination sont prévus, un pour 100.000 habitants, soit plus d'un millier sur l'ensemble du territoire. En outre près de 200 équipes mobiles peuvent assurer la vaccination des personnes dans l'incapacité de se déplacer.

## Comment se passe la vaccination ?

Le parcours type dans un centre de vaccination doit se faire en principe en une quinzaine de minutes. Après avoir rempli une fiche médicale présentée sous forme de questionnaire permettant d'identifier d'éventuelles contre-indications et s'être entretenue avec un médecin qui apporte toutes les informations nécessaires, la personne rejoint le poste de vaccination. Le vaccin y est préparé à partir d'un conditionnement en multidoses et injecté à chaque individu à l'aide d'une seringue à usage unique. C'est une des raisons qui ont conduit à privilégier une vaccination collective et non pas par le médecin traitant qui devrait être bien occupé à dispenser les soins auprès des malades. La vaccination se faisant actuellement en deux doses, il faut revenir trois semaines plus tard pour la seconde piqûre. ■

Marie-Luce Gazé Desjardins